



Raeren

Commune **RAEREN**

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de

Demande d'urbanisation (Art. 89 CWATUP)

Le demandeur est **Madame Angelika OELLERS**, demeurant à **Cologne, Lohbergerstraße 33**
Le terrain concerné est situé à **Raeren, Roetgener Straße**, cadastré Div. 1 section **G n° 15 v 8**
Le projet consiste en **l'urbanisation d'une parcelle de terrain en 7 lots pour la construction d'un minimum de 19 et d'un maximum de 24 logements** et présente les caractéristiques suivantes

Décret voirie (décret du 6 février 2014)
- **Création d'une nouvelle voirie**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 330, al. 7, 8, 9 + 11° du CWATUPE ainsi que les art. 12 et 24 du décret voirie.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **Bauamt Raeren, Hauptstr. 30**

- les jours ouvrables de **8 h 00 bis 12 h 30** ;
- le **Mardi 30.03. 2021** de 16 heures jusqu'à 20 heures ;

En raison de la situation actuelle de Covid-19, l'accès aux documents n'est possible que sur rendez-vous.

L'enquête publique est ouverte le 08.03.2021
et clôturée le 07.04.2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Bauamt Raeren, Hauptstraße 30**
- par télécopie au numéro : **087/65 28 88**,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **bauamt@raeren.be**
- remises à Madame K. **PLUM** dont le bureau se trouve à **Raeren, Hauptstraße 30**

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Demande d'urbanisation OELLERS, Roetgener Straße**

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés ;

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Madame **K. PLUM** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **Bauamt Raeren, le 07.04.2021 de 10 heures à 11 heures**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme de donner des explications sur le projet - est Madame **K. PLUM** dont le bureau se trouve à **Raeren, Hauptstraße 30**